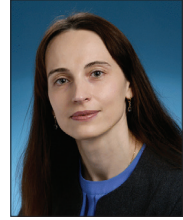


Alena Douhan¹

Rapporteur spécial des Nations Unies



QUATRE ANS APRÈS LES SANCTIONS CONTRE L'IRAN : BILAN ET PERSPECTIVES

Pour bien rendre compte des conséquences concrètes sur les populations concernées entraînées par les mesures coercitives unilatérales, l'observateur doit s'attacher à relever les effets socioéconomiques subis. Il apparaît ainsi que les questions économiques comme la petite industrie, l'importation des biens de première nécessité et l'agriculture mais aussi les domaines sociaux et culturels comme le système de soins, l'environnement et l'éducation viennent à subir un impact exorbitant du droit commun du fait de ces mesures de sanctions. Il s'agit en fait de créer une ambiance de rejet, de mise au ban violente de toute une société pour des objectifs politico-stratégique de nations puissantes et protégées. Ce déséquilibre, cette disproportion est en flagrante violation des droits humains et économiques internationaux.

Mots-clefs : Éducation, États-Unis, Sanctions, droit humanitaire, Iran, Mesures coercitives unilatérales, Nations Unies.

In order to fully appreciate the concrete consequences of unilateral coercive measures on the populations concerned, the observer must focus on the socio-economic effects suffered. It appears that economic issues such as small-scale industry, the import of essential goods and agriculture, as well as social and cultural areas such as the health care system, the environment and education, are affected beyond the scope of ordinary law by these sanctions. It is in fact a question of creating an atmosphere of rejection, of violent ostracism of an entire society for the political and strategic objectives of powerful and protected nations. This imbalance, this disproportion is in flagrant violation of international human and economic rights.

Keywords: Education, Humanitarian law, Iran, Sanctions, Unilateral Coercive Measures, United Nations, USA.

1. Rapporteur spécial des Nations Unies sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales – sanctions – au regard du respect de l'exercice des droits de l'Homme, Professeur de Droit International et directrice du Centre de Recherche sur la Paix à l'Université d'État de Bélarusse.

CETTE COMMUNICATION PORTERA ESSENTIELLEMENT sur l'impact humanitaire et sur les répercussions sociales -de l'individu à la collectivité-, des sanctions contre l'Iran décidées en 2018 par Donald Trump, alors que ce dernier annonçait que les États-Unis se retiraient de l'accord sur le nucléaire iranien.

Une contrainte tous azimuts et non respectueuse du droit économique et social international

Malheureusement, les questions sont trop souvent abordées sous l'angle strictement politique et pas assez au plan humain et social, de ce fait elles ne tiennent pas assez compte de la réalité quotidienne vécue sur le terrain.

Un dialogue difficile

Je suis revenue récemment d'une mission de quatre semaines en Iran. C'était ma dernière mission dans le cadre des mesures des sanctions au nom des Nations Unies. Après celle au Zimbabwe en octobre 2021, et celle au Venezuela en février 2021, et, à chaque fois, dans le but de mesurer l'impact et les conséquences de ces sanctions sur les relations entre les citoyens et les États, les conséquences socio-politiques donc, afin de ne pas attribuer toute la responsabilité des problèmes intérieurs aux États sanctionnés, en blâmant, ici, seulement le gouvernement iranien pour son incompétence². Lors de la conférence de presse clôturant ma mission, j'ai, hélas, constaté que le fait que je sois biélorusse ne favorisait pas le dialogue, pas seulement avec les responsables, les industriels, les membres d'Organisation non gouvernementales (ONG), mais même avec les simples citoyens. Comme si le fait de ma nationalité biélorusse constituait un argument de méfiance à leurs yeux. J'ai été confrontée au même écueil lors de mon enquête au Zimbabwe, où 95 % des gens refusaient de me parler.

L'exemple de l'artisanat

Ce que révèle ma mission en Iran, c'est que, non seulement des pans entiers de l'industrie, du commerce, de l'économie verte sont affectés par ces mesures coercitives, mais également l'artisanat. Ainsi l'artisanat de cette région, du tapis, de l'argent, de la céramique, sont touchés, alors que ces artisanats d'art sont inscrits

2. A. F. Douhan, *Sanctions secondaires, peines civiles ou pénales en cas de contournement des régimes de sanctions et application excessive des sanctions*, Rapport du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, A/HRC/51/33, Conseil des droits de l'homme, Nations Unies, 2022

au registre patrimonial de l'Unesco au titre de l'Héritage culturel mondial. Frappés de plein fouet par les problèmes de distribution, d'exportation, ils sont en voie de disparition.

Les effets successifs

Certaines matières premières ne peuvent plus être exportées à cause du prix exorbitant des assurances, des taxes sur le transport, des droits de douane, même pour l'exportation vers les pays de la région, car il n'y a plus qu'un seul lieu de transit et il est saturé. Ces mesures frappent donc aussi bien le commerce, les services, les individus, les écoles, paralysant toute initiative individuelle. C'est la seule loi de la contrainte tous azimuts dans la sphère publique, aussi bien en termes de politique intérieure qu'en terme d'échange commercial, du fait de l'écroulement de la monnaie face au dollar, aussi bien dans les transactions intérieures au pays qu'avec l'étranger. Ces sanctions ne respectent donc pas le droit économique et social international. Par ailleurs, du fait de la paralysie ou de la mise au ralenti de certains secteurs, nombre de citoyens n'ont eu d'autres recours que de se lancer, pour nourrir leur famille, dans des économies parallèles, des circuits illicites et parfois livrés à des maffieux.

Autres effets de ces nouvelles sanctions en Iran, qui ne sont pas les premières depuis des décennies et donc contribuent à pérenniser sa fragilité économique, elle entraîne une crise politique profonde car les gouvernements cibles de ces sanctions ne disposent plus de fonds nécessaires pour répondre aux besoins de leurs peuples.

Quelles alternatives ?

L'impact réel sur la vie quotidienne des populations³ quand leur gouvernement est la cible de ces sanctions se démultiplie et s'incarne dans tous les aspects de la vie quotidienne des populations.

L'impact sur le système de santé

Ainsi, il n'y a plus d'argent pour le suivi des femmes enceintes, pas plus que pour les soins à la petite enfance, ni pour le logement d'urgence et l'aide aux plus démunis, parmi lesquels de nombreux réfugiés. Les réfugiés sont estimés à 5 millions sur

3. Human Rights, Office of the High Commissioner, « Iran: Unilateral sanctions and overcompliance constitute serious threat to human rights and dignity », United Nations, 19 May 2022, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2022/05/iran-unilateral-sanctions-and-overcompliance-constitute-serious-threat-human>

le territoire, et il en arrive entre 5 et 8 000 par jour. Conséquences en avalanche : hôpitaux surchargés, aussi bien de malades iraniens que réfugiés, manque de places, de moyens, de matériels de soins, de médicaments.

Pourtant 90 % des médecins sont iraniens. Par contre il y a un problème avec les infirmières qui ne sont que 5 à 8 % Iraniennes. Il y a aussi une pénurie de matériels de soins en chirurgie. L'UNICEF a eu en charge pendant un an la fourniture de bandages, mais ce programme est clos et le problème resurgit.

Environnement et agriculture

Dans le domaine agricole, si l'agriculture durable est développée en Iran, elle nécessite davantage de centres de stockage, sinon les graines sont perdues d'une saison à l'autre. Il faut aussi des pièces détachées pour la maintenance des machines agricoles, qui viennent d'Allemagne pour beaucoup. Elles ne peuvent plus être fournies, à cause des blocages des importations d'Allemagne. De même les moyens technologiques de détection des catastrophes naturelles – sécheresse et inondations –, cruciaux non seulement pour les populations mais pour la planification agricole, font défaut. Pourtant la non détection peut avoir des conséquences dramatiques sur la production nationale et donc sur l'approvisionnement des populations, à un moment où le changement climatique accélère ces événements. De cet état de fait, on peut conclure que le Droit Humain doit inclure le Droit à la Maintenance.

Une autre victime collatérale : l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, les censures abondent dans l'information et l'enseignement en ligne. L'éducation en distanciel, qui a été le lot de tous depuis la pandémie, et qui reste un moyen d'information et de recherche fondamental, est mis en péril par la mainmise américaine sur les plateformes, sur certains sites, y compris associatifs ou universitaires et de recherche. Par exemple, en Iran, il est impossible de se connecter au logiciel *Zoom*, ou de poser sa candidature dans telle ou telle université étrangère, car, dès que le candidat iranien renseigne sa nationalité, il est systématiquement exclu. Il se produit le même phénomène pour nombre d'inscriptions de groupes en ligne, que ce soit à titre éducatif ou simplement citoyen lorsque vous tentez de vous inscrire en ligne pour suivre des échanges internationaux dans votre domaine d'études. D'ailleurs, lors de la prochaine assemblée des rapporteurs des Nations Unies, il sera produit une liste conséquente des sites inaccessibles parce qu'interdits d'accès aux étudiants et chercheurs iraniens, parmi lesquels un certain nombre de sites européens.

En conclusion, le gel des avoirs bancaires, le blocage des transferts de fonds ne doit pas cacher toutes les conséquences des sanctions au regard des droits humains sans cesse bafoués : ainsi, la voix des États sanctionnés est inaudible au sein des instances internationales, les personnels diplomatiques iraniens à l'étranger ne perçoivent plus leur salaire, c'est le cas à Paris et à Genève, la participation citoyenne même sur les réseaux sociaux faiblit, victime de la censure ou de l'autocensure.

Il est nécessaire d'avoir désormais une nouvelle approche du phénomène des sanctions et moins parler de politique et beaucoup plus de Droits humains et de Justice, et ce, sans discrimination, et en s'appuyant sur le recueil du vécu des citoyens. ■